

Perrichon le fils divers sujets ; on voit que ce fut une ruche qui fut adoptée.

Le mot de *Collegium*, qui se trouve en tête de l'exergue de 1703, 1704, et 1705, fut supprimé en 1706.

Anisson n'avait pas renoncé à son Mercure et le 27 janvier 1707, il s'exprimait comme il suit : « Je ne puis  
« m'empêcher pourtant d'ajouter ici deux mots sur vos  
« jetons, tant sur le poids dont vous ne m'avez rien dit,  
« que sur la bourse du Mercure que vous voulez suppri-  
« mer, laquelle est proprement le symbole du commer-  
« ce, et c'est ainsi qu'elle a été employée dans la médaille  
« que le roi a fait faire par l'Académie, sur l'établissement  
« du conseil de Commerce, comme vous pourrez voir dans  
« le grand livre des médailles du Roy, à la 283<sup>e</sup> médaille,  
« dans laquelle vous trouverez deux figures, l'une de la  
« Justice et l'autre de Mercure qui tient son caducée de  
« la main droite et la bourse de la main gauche avec  
« cette devise: Sex viri commerciis regiindis *(i)*. Si la  
« bourse de Mercure vous répugne, il vaut mieux en  
« supprimer la figure que de la mettre sans bourse, et  
« demander un autre sujet....»

La Chambre ne se rendit pas à ces raisons et fit le jeton de 1707, avec la poupe d'un navire sur laquelle est placée une boussole.

A notre avis, le graveur de Paris avait, dès 1703, fait son *quarré* avec le Mercure et la bourse d'accord avec Anisson et ce dernier essayait, chaque année, de placer cette composition qui, d'un excellent effet, ne convenait

---

(1) Voyez la médaille n° 350 page 154 du *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire de la commission des monnaies et médailles*. Paris, 1833. Cette médaille est de l'année 1700.